

Présentation du contexte régional

1. Contexte d'élaboration du Schéma Régional de Gestion Sylvicole (SRGS)

Le Schéma Régional de Gestion Sylvicole (SRGS) est élaboré dans le cadre défini par le Programme Régional de la Forêt et du Bois (PRFB), promulgué par l'arrêté ministériel du 19 juin 2019. Il traduit pour l'Occitanie les objectifs de gestion durable définis à l'art. L.121-1 du code forestier :

- adaptation des essences forestières au milieu ;
- optimisation du stockage du carbone dans les bois et forêts, le bois et les produits fabriqués à partir du bois ;
- maintien de l'équilibre et de la diversité biologique et adaptation des forêts au changement climatique ;
- régénération des peuplements forestiers dans des conditions satisfaisantes d'équilibre sylvocynégétique ;
- satisfaction des besoins des industries du bois, notamment par l'équilibre des classes d'âges des peuplements forestiers ;
- renforcement de la compétitivité et de la durabilité des filières d'utilisation du bois, par la valorisation optimale des ressources forestières nationales et par l'accompagnement en formation des nouveaux métiers ;
- développement des territoires (art. L.121-4 du code forestier).

2. Un cadre pour la rédaction des documents de gestion des forêts privées

Les documents de gestion doivent être établis conformément au contenu du SRGS (art. L.122-3 du code forestier). Le SRGS a donc un objet réglementaire fondamental : il constitue le cadre dont dispose le Conseil de Centre du CRPF pour accepter ou refuser l'agrément des Plans Simples de Gestion (PSG), des Règlements-Types de Gestion (RTG), rédiger et enregistrer l'adhésion au Code des Bonnes Pratiques Sylvicoles (CBPS), dans un objectif de gestion durable et multifonctionnelle des forêts.

Compte tenu de ce rôle, le SRGS a vocation à constituer un document avant tout clair et pratique, facilement utilisable par les rédacteurs de documents de gestion durable (propriétaires, coopératives, experts forestiers, gestionnaires forestiers professionnels...), ainsi que par les techniciens instructeurs et le Conseil de centre du CRPF.

Le contenu du SRGS se fonde sur l'article D122-8 du code forestier. Le document se compose d'une présentation du contexte régional, suivi de deux parties :

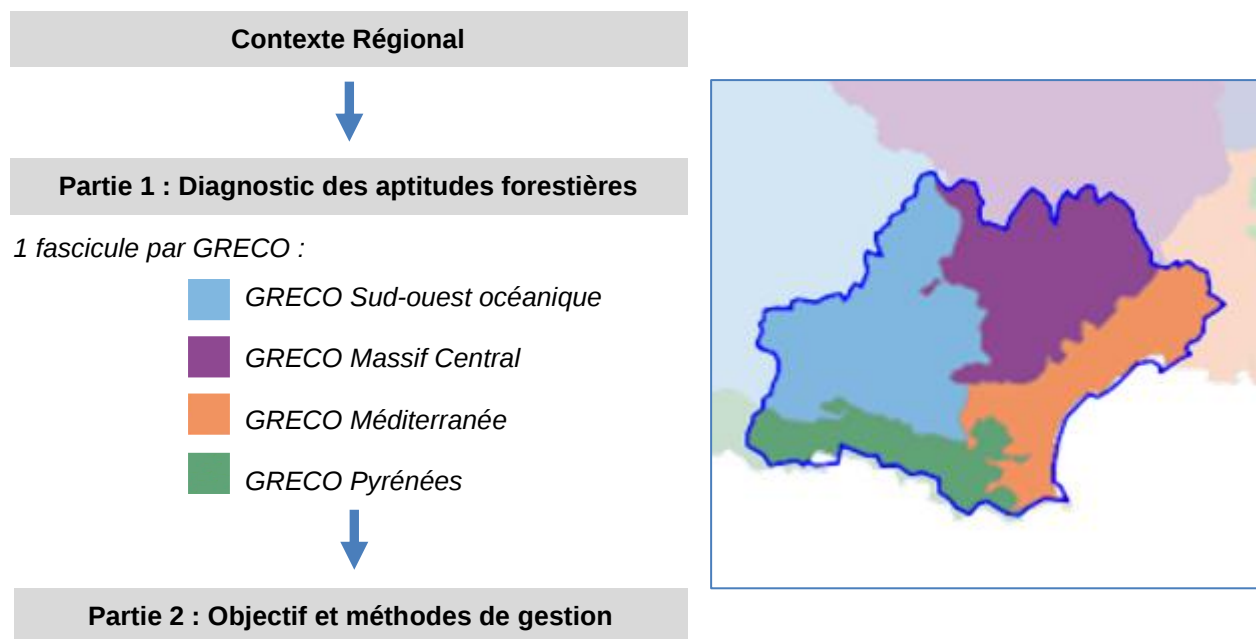
- Partie 1 : Diagnostic des aptitudes forestières
- Partie 2 : Objectifs et méthodes de gestion

Le *Diagnostic des aptitudes forestières* et les *Objectifs et méthodes de gestion* permettront de définir ce cadre pour l'agrément des documents de gestion durable composé à la fois d'éléments de cadrage et de recommandations qui orienteront la gestion des peuplements forestiers.

Les rédacteurs de documents de gestion pourront notamment s'appuyer sur la partie 1 : *Diagnostic des aptitudes forestières* pour identifier les enjeux liés aux forêts qui les concernent et dont découle le « projet de gestion » qu'ils élaborent. Les forêts d'Occitanie étant caractérisées par une très grande diversité, cette partie est déclinée sous la forme de 4 fascicules : un par Grande Région Ecologique (GRECO). Définies par l'Institut Géographique National (IGN), les GRECO constituent des unités géographiques dont les caractéristiques bioclimatiques sont relativement homogènes. Ces fascicules étant indépendants les uns des autres, les rédacteurs peuvent se référer au fascicule de la GRECO correspondant à leur forêt, et avoir accès à des données correspondant mieux à leur contexte forestier.

La partie 2 regroupe les principaux itinéraires techniques possibles dans les forêts privées d'Occitanie, les règles de gestion, les recommandations, les points de vigilance et autres éléments de cadrage pour la conduite des peuplements et la gestion des propriétés.

Figure 1 : structure du SRGS



3. Principales caractéristiques des forêts d'Occitanie

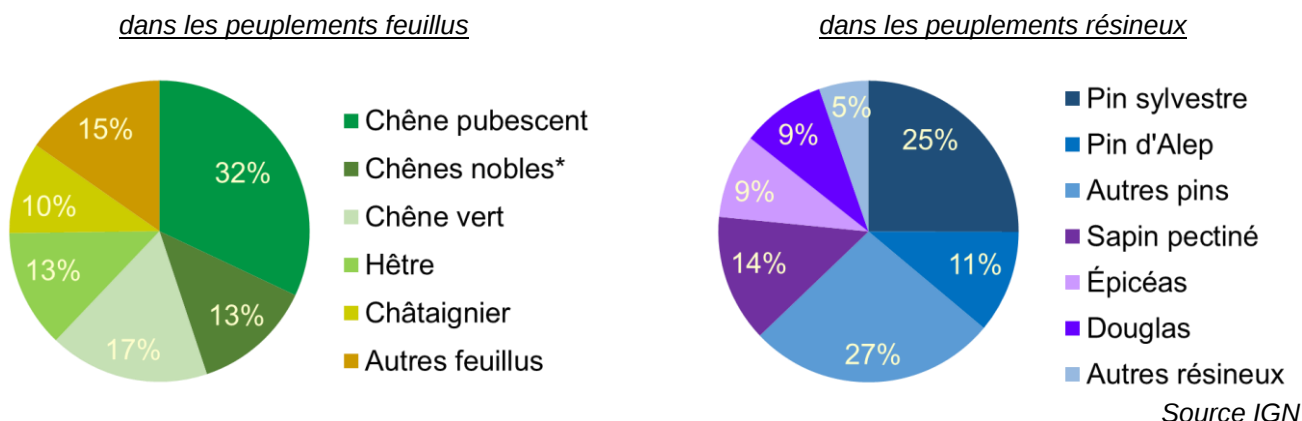
Avec 72 724 km², la région Occitanie Pyrénées-Méditerranée arrive au second rang des régions de France métropolitaine les plus étendues. Plus de 420 km à vol d'oiseau séparent les points les plus éloignés de ce vaste territoire. Celui-ci présente en outre une diversité de milieux naturels tout à fait remarquable. Deux massifs montagneux très différents : les Pyrénées au sud et le Massif-Central au nord, un vaste ensemble de plaines et de coteaux autour des vallées principales et secondaires de la Garonne et de l'Adour, une plaine littorale et un arrière-pays méditerranéens composent un ensemble aux potentialités édaphiques et climatiques très contrastées. Les forêts d'Occitanie reflètent, par leur composition, leurs potentialités de croissance et la palette des services qu'elles offrent, cette diversité extrême.

3.1. Des forêts étendues, diversifiées et en progression

L'IGN évalue l'étendue des formations boisées en Occitanie à 2,674 millions d'hectares en 2014, ce qui correspond à un taux de boisement de 36 %, supérieur à la moyenne nationale. L'Occitanie est la seconde région du territoire métropolitain en termes de surface boisée ! La part des forêts varie, au sein du territoire régional, en fonction du contexte géographique. Assez peu présentes dans les zones de plaines et de coteaux de l'ouest de la région et dans les plaines côtières méditerranéennes, leur importance s'accroît nettement dans l'arrière-pays méditerranéen, sur certains causses et en zone de montagne. Le département du Gers affiche ainsi un taux de boisement de 16 % tandis qu'à l'extrême inverse, cette couverture boisée atteint 52 % en Ariège.

Les peuplements forestiers présentent une grande variété d'essences, avec une prépondérance de feuillus. Avec 1,885 Mha, les peuplements d'essences principales feuillues représentent ainsi 77 % de la couverture des forêts de production (92 % des formations boisées). Les peuplements résineux sont principalement situés en montagne et en zone méditerranéenne. Les graphiques ci-dessous présentent les principales essences (et groupes d'essences) des forêts régionales et illustrent - très partiellement - la diversité des formations forestières.

Figure 2 : répartition des essences principales en Occitanie



* : les chênes nobles regroupent les chênes pédonculé et sessile

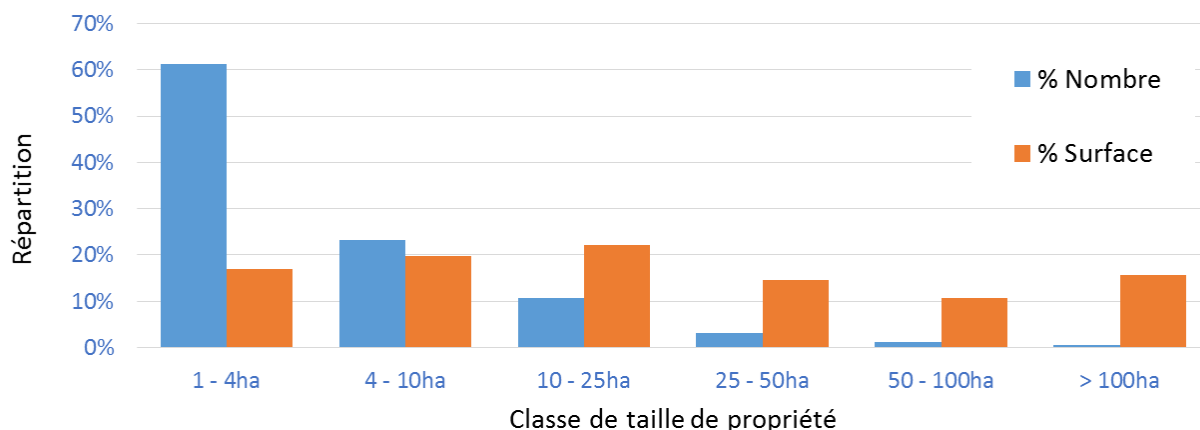
La diversité de la composition, et plus largement de l'ensemble des caractéristiques des forêts d'Occitanie, résulte notamment de contextes stationnels très variés : contraste des influences climatiques, diversité des sols, influence du relief... L'Occitanie recouvre pour partie 4 des 11 Grandes Régions Ecologiques (GRECO) définies par l'IGN : la GRECO F – Sud-ouest océanique, la GRECO G – Massif-Central, la GRECO I – Pyrénées et la GRECO J - Méditerranée.

Le PRFB relève enfin la forte progression de la couverture forestière régionale, passée de 1,96 à 2,66 millions d'hectares en 30 ans sur la période 1983-2012, soit près de 25 000 ha supplémentaires par an (+ 1,2 % / an). Tous les départements de la région voient leur surface boisée augmenter, mais ceux de l'arc méditerranéen enregistrent la plus forte augmentation avec un accroissement annuel moyen de 2,5 %. Cette progression générale en surface s'accompagne d'un accroissement des stocks sur pied, liés à des prélèvements inférieurs en moyenne à la production biologique. S'élevant à 299 Mm³ (122 m³/ha) au sein des forêts de production, le capital sur pied progresse en moyenne de 6,6 Mm³ chaque année (2,6 m³/ha/an) (IGN).

3.2. Des forêts essentiellement privées

Couvrant un peu plus de 2 millions d'hectares (IGN), les forêts privées représentent 79 % des forêts d'Occitanie, ce qui excède nettement la moyenne nationale. Le graphique ci-après illustre les disparités des surfaces détenues par les propriétaires privés.

Figure 3 : structuration des forêts privées d'Occitanie¹



Source : cadastre 2016 – IGN – BDV2
Traitement : CRPF Occitanie

¹ le graphique ne tient pas compte des forêts de moins de un hectare, exclues en raison d'imprécisions liées au traitement.

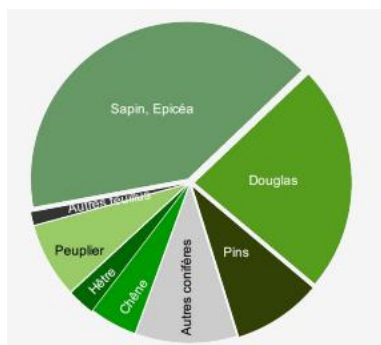
La partie *Diagnostic des aptitudes forestières* reprend par GRECO ces éléments de diagnostic et analyse les freins pour la gestion qui en découlent.

3.3. Des forêts productives de biens et de services

Les forêts d'Occitanie offrent une palette de biens et de services auxquels contribuent largement les forêts privées.

Les prélèvements de bois sont évalués par l'IGN à 2,2 Mm³, dont la moitié de feuillus et l'autre de résineux, correspondant à 30 % de la production biologique. Ce faible taux explique en grande partie la capitalisation constatée plus haut. Il existe des marges de manœuvre pour augmenter la récolte de bois et sa valorisation tout en maintenant les conditions d'une gestion forestière durable. Ces prélèvements sont destinés à différents usages : bois d'œuvre (sciage, déroulage), d'industrie (dont trituration), bois énergie, mais intègrent aussi des prélèvements réalisés à usage domestique (bois de feu notamment), loin d'être négligeables. Si les feuillus sont prépondérants, ce sont les résineux qui alimentent majoritairement la filière, en particulier les sapins et épicéas, le Douglas et, dans une moindre mesure, les pins. Côté feuillus, le peuplier domine, au côté des chênes et du hêtre.

Figure 4 : la récolte de bois en 2018 en Occitanie (%)



Source Agreste – enquête annuelle de branche – exploitation forestière

Le PRFB décrit plus précisément les types de produits issus de la récolte de bois et leurs utilisations, et dresse un panorama de la filière régionale : sa composition, ses forces et ses faiblesses, les tendances en cours.

Pour en savoir plus

Programme Régional de la Forêt et du Bois d'Occitanie :

<https://draaf.occitanie.agriculture.gouv.fr/version-finale-du-PRFB,999>

FIBOIS Occitanie : l'association interprofessionnelle régionale de la filière forêt-bois : <https://www.fibois-occitanie.com/>

Du liège (en Pyrénées-Orientales notamment) et des produits forestiers autres que le bois sont également issus des forêts régionales et semblent gagner en importance : champignons évidemment, mais aussi baies et petits fruits, miels, essences médicinales, huiles essentielles... Ce potentiel peut orienter la gestion vers une diversification des productions, notamment dans les forêts où le bois de qualité est rare.

Les forêts régionales procurent également de très nombreux autres services environnementaux. Parmi eux :

- L'Occitanie présente une diversité remarquable d'espèces et d'habitats, liée à la variété des conditions bioclimatiques et des paysages. Cette diversité biologique est en grande partie située en forêt et dans ses milieux associés. Le PRFB souligne ainsi que 41,4 % des sites Natura 2000 désignés au titre de la directive oiseaux et 38,2 % des sites Natura 2000 désignés au titre de la directive habitats / faune / flore sont forestiers. Cette biodiversité est une richesse qu'il convient de préserver et, parfois, de restaurer. Elle contribue également utilement à la résilience des forêts vis-à-vis des adversités biotiques et abiotiques.
- Les forêts participent à la régulation du cycle du carbone et limitent ainsi le changement climatique. La progression en surface et en volume des forêts d'Occitanie, évoquée plus haut, se traduit par une séquestration de carbone atmosphérique par le biais de la photosynthèse évaluée à plus de

11 M.teqCO₂/an au niveau régional (Source CRPF / ADEME). Le stock de carbone des écosystèmes forestiers s'ajoute à celui des produits à base de bois qui en sont issus. Ces produits jouent enfin un rôle substantiel du fait des effets de substitution matériau : utilisation de bois à la place de matériaux plus énergivores, et de substitution énergétique : utilisation de biomasse forestière à la place de combustible fossile. En Occitanie, début mai 2021, 9 projets forestiers ont obtenu la labellisation Bas-Carbone, qui atteste la mise en œuvre de méthodes de sylviculture favorables à la séquestration additionnelle de CO₂ atmosphérique.

- Les forêts régionales interviennent positivement à plusieurs niveaux sur le cycle de l'eau. Elles favorisent une bonne qualité physicochimique des eaux issues des bassins versants forestiers. De nombreuses sources sont ainsi exploitées commercialement en Occitanie, et tirent parti de la couverture forestière importante de leurs impluviums. Les forêts jouent également un rôle d'« éponge », stockant une partie des excédents d'eau, en partie relargués ensuite. Elles participent ainsi à l'écrtage des crues après de forts épisodes pluvieux, et à l'inverse, au soutien des débits d'étiage.
- Différents usagers fréquentent les forêts pour la pratique d'activités récréatives ou sportives : chasseurs, randonneurs, VTTistes, cavaliers... Cette fréquentation peut s'accompagner de nuisances dans les secteurs à haut attrait touristique, très nombreux en Occitanie, ou aux abords des villes, voire par une augmentation des risques (incendie notamment).
- Les forêts d'Occitanie constituent un élément essentiel de la qualité des paysages et du cadre de vie. Elles contribuent à l'attractivité de la région et au tourisme, qui tient une place majeure dans l'économie régionale.
- Enfin, les arbres et les forêts améliorent globalement la qualité de l'air et ont donc un rôle favorable pour la santé humaine. En plus de leur participation à la régulation du cycle du carbone, ils ont une fonction dépolluante avérée vis-à-vis de gaz nocifs liés à l'activité humaine comme le dioxyde de soufre. Ils participent également à la fixation des particules fines. Ils contribuent enfin à rafraîchir naturellement les zones urbaines (sauf cas particulier) lors des épisodes de chaleur. Si des effets indésirables peuvent survenir : émission de certains composés organiques volatils, production de pollens potentiellement allergènes, ceux-ci ne remettent pas en cause ce bilan positif, qui justifie l'installation et l'entretien d'espaces boisés et d'arbres isolés dans les métropoles régionales.

3.4. Des facteurs de fragilisation des forêts

Si l'Occitanie est épargnée, pour l'heure, par les dépérissements massifs qu'on observe dans certains peuplements forestiers d'autres régions métropolitaines, la synthèse de l'état sanitaire des principales essences forestières de la région, établie en 2018 par le Département Santé des Forêts (DSF), met en lumière un certain nombre de points de vigilance :

Synthèse de l'état sanitaire des principales essences forestières de la région (la couleur indique la situation moyenne de l'état sanitaire, vert : bon, jaune : moyen, rouge : mauvais)

	Etat actuel	Evolution et maladies depuis 2000
Chêne pubescent		Sécheresse (+*), Oïdium et bupreste (C), défoliateurs (C*)
Chêne vert		Sécheresses (+), bupreste (+), défoliateurs (C)
Chênes pédonculés et rouvre		Sécheresse (=*) plus marqué sur chêne pédonculé, défoliateurs (C)
Hêtre		Sécheresse (+), gelée tardive (+), orcheste du hêtre (C)
Châtaignier		Sécheresse (+), chancre (+), cynips (=)
Pin sylvestre		Grêle , sphaeropsis (+), processionnaire du pin (C +), acuminé (P*), rouille à cronarcium (P)
Autres pins		Maladie de bandes rouges (+) Processionnaire du pin (C +), sphaeropsis (+)
Frêne		Sécheresse pour les frênes oxyphiles (+)
Sapin pectiné		Dépérissement (+), Gui (+), pissodes (P)
Pin d'Alep		Chancre (++), sécheresse (+) neige lourde (+) hylésine (P)
Épicéas		Typographe (+) dendroctone (++) fomès (=)
Douglas		Sécheresse (+), rouge physiologique (++), nécrose cambiale (+), fomès (+)

Pin à crochets		Armillaire (-), rouilles à cronarcium (=)
Cèdre		Sécheresse (+) fomès (=) ,

Source : DSF, 2018

* : (c) : problème cyclique – (p) : problème ponctuel – (+) et (++) : en augmentation ou en nette augmentation – (=) : stable

Depuis 2018, plusieurs années globalement chaudes et sèches ont contribué, pour certaines essences, à affaiblir les peuplements qui manifestent des symptômes de stress (défoliation notamment), voire des dépérissements sporadiques. C'est le cas pour les peuplements de chênes pubescents en zone méditerranéenne et sur causse, de chênes pédonculés et rouvres, et de Douglas. Une réactualisation de ce tableau en 2021 pourrait conclure, pour ces trois essences, à un état sanitaire passant de « bon » (vert) à « moyen » (jaune). En outre, la chalarose du frêne s'est depuis nettement développée, notamment sur les frênaies du piémont pyrénéen.

Les problèmes sanitaires des forêts d'Occitanie sont le plus souvent aggravés par les affaiblissements liés à des à-coups climatiques de plus en plus fréquents. Ces à-coups s'inscrivent dans une tendance climatique défavorable pour les forêts, synthétisée par l'Observatoire National sur les Effets du Réchauffement Climatique (ONERC) suite à un travail de régionalisation des scénarios du 5^{ème} rapport du GIEC (2013-2014). Cette étude à horizon 2100 fait notamment apparaître :

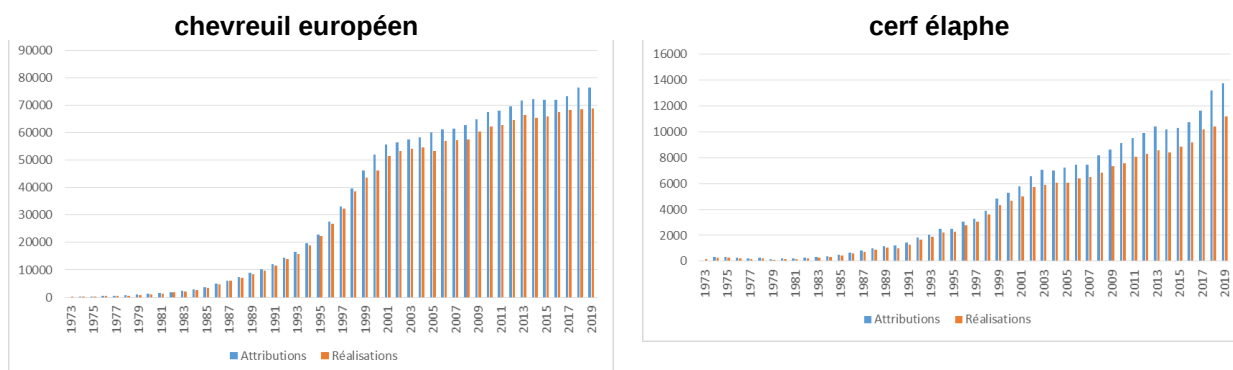
- une hausse continue des températures et du nombre de jours de vagues de chaleur, plus marquée dans le sud-est de la France ;
- des épisodes de sécheresse en augmentation notamment au sud, voire pour tout le pays ;
- une diminution du nombre de jours extrêmement froids, mais plus limitée dans l'extrême sud ;
- des incertitudes quant à l'évolution des précipitations, au niveau géographique et selon les scénarios ou modèles, mais avec des événements extrêmes plus fréquents.

Ces changements affectent tout particulièrement les forêts régionales en raison de zones de contrastes climatiques marqués. La question du changement climatique est donc abordée à plusieurs reprises dans le document en raison de ses répercussions sur l'adaptation des forêts à leur environnement physique et des conséquences qui en découlent en matière de gestion.

L'évolution du climat participe également à l'augmentation du risque incendie, notamment en zone méditerranéenne mais également, de plus en plus, sur l'ensemble du territoire régional. Ce risque majeur pour les forêts et pour la sécurité civile fait également intervenir d'autres facteurs, notamment les interactions avec les activités humaines et l'aménagement du territoire. Des mesures de gestion forestières adaptées peuvent toutefois contribuer à limiter ce risque.

Les forêts d'Occitanie abritent par ailleurs des populations de cerfs et de chevreuils susceptibles d'exercer une forte pression sur les écosystèmes forestiers. Le PRFB relève, pour la région, une multiplication par 10 en 30 ans de la population de grands ongulés. Du fait des abrutissements, des frottis ou des écorçages, des populations d'ongulés trop denses peuvent annihiler par endroits les investissements des propriétaires en plantation ou en régénération naturelle ou compromettre *de facto* le renouvellement de la forêt. Si cette évolution des populations s'est traduite par une augmentation constante des attributions et des réalisations de plans de chasse depuis le début des années 1970 (cf. figure 5), le PRFB indique que l'équilibre sylvo-cynétique reste à atteindre.

Figure 5 : Evolutions des attributions / réalisations des plans de chasse pour le chevreuil et le cerf élaphe en Occitanie (2021).



Source : Réseau Ongulés sauvages / ONB / FNC / FDC

Lorsqu'il est très abondant, le sanglier peut également nuire à la régénération des peuplements forestiers, soit par la consommation des fructifications soit du fait de l'arrachage des plants ou de semis naturels pour la consommation de racines, de vers et d'insectes.

L'analyse des risques qui découlent de ces évolutions est réalisée par GRECO dans la partie *Diagnostic des aptitudes forestières*.

Pour en savoir plus

Fiches *Risques sanitaires*, *Forêt et changement climatique*, *Forêt risque incendie* et *Equilibre sylvo-cynégétique* : rubrique SRGS du site internet du CRPF Occitanie : <https://occitanie.cnpf.fr>

3.5. Une gestion forestière à conforter

L'article L122-3 du code forestier prévoit, pour les forêts privées, trois types de documents de gestion : les Plans Simples de Gestion (PSG), obligatoires pour les forêts de plus de 25 ha² et volontaires à partir de 10 ha, les Règlements-Type de Gestion (RTG) et les Codes des Bonnes Pratiques Sylvicoles (CBPS). Ils permettent aux propriétaires forestiers d'inscrire la forêt dans un projet de gestion à moyen terme, tenant compte de l'ensemble des conditions d'une gestion forestière durable. Ils constituent, à ce titre des garanties (ou présomption de garanties) de gestion durable, ouvrant dès lors accès aux dispositifs fiscaux adaptés à la forêt et aux aides. Ils facilitent en outre grandement le « passage de témoin » en cas de transmission. Enfin, même si l'objectif de production durable de bois incite certainement à l'établissement d'un document de gestion, il semble que ces derniers stimulent également la mobilisation de bois... dans les conditions d'une gestion forestière durable ! L'IGN (2016) établit en effet que si les forêts dotées de PSG contribuent à hauteur de 16 % à la production biologique des forêts privées régionales, ce sont 31 % des prélèvements de bois réalisés en forêt privée qui sont effectués dans des forêts dotées d'un PSG.

Or, si les forêts publiques sont, sauf exception couvertes par un document de gestion, c'est loin d'être le cas en forêt privée. Sur les 2 millions d'hectares de forêts privées d'Occitanie, seuls 250 000 ha en disposent au 1^{er} janvier 2021, soit 12,5 %, répartis en 3841 forêts, (source CRPF). Plus précisément, la répartition est la suivante :

	Nombre de forêt	Surface (ha)
PSG	2581	238 657
CBPS	1160	10 089
RTG	100	1335

Or, les documents de gestion sont obligatoires sur 442 000 ha. Une marge de progression importante existe donc, d'autant que les documents de gestion sont très utiles pour l'ensemble des forêts, qu'elles y soient soumise ou non, et qu'ils constituent un levier important pour la mise en œuvre de la politique de gestion forestière durable des forêts régionales. Cet enjeu de développement des documents de gestion est clairement identifié dans le PRFB et donne lieu à la fiche action 1.7 : *Augmenter les surfaces de forêts sous document de gestion durable*.

² dans les conditions définies plus précisément dans l'article L312-1 du code forestier